

Le Sesam ouvrira ses portes à Castelnau-de-Médoc

ÉCONOMIE. Une centaine d'exposants sont attendus vendredi 15 novembre, à Castelnau-de-Médoc, pour le salon du Club des entrepreneurs du Médoc.

Célia CAROLA

c.carola@lejournaldumedoc.fr

Vendredi 15 novembre, la 12^e édition du Salon des entreprises, des savoir-faire et de l'avenir médocain (Sesam) se tiendra au gymnase de Canterane, à Castelnau-de-Médoc, de 9 heures à 18 heures (jusqu'à 21 heures pour les professionnels). Ce rendez-vous annuel met en lumière les entreprises médocaines, mais pas que. Il y aura aussi des entreprises régionales et nationales. C'est un événement tout public et gratuit, pour lequel une centaine d'exposants sont attendus.

500 élèves à la recherche d'un stage

Trois temps forts articuleront la journée : emploi, business et networking. Environ 500 élèves de 3^e et de 2nd, venus de tout le territoire, seront présents entre 9 heures et 11 h 30. « L'objectif, c'est que 90 % d'entre eux repartent avec un stage », affirme



L'édition 2023 du Sesam s'est tenue dans la commune de Sainte-Hélène. PHOTO CLUB ENTREPRENEURS

Élisabeth Guzène, présidente du Club des entrepreneurs du Médoc. Parallèlement, les étudiants en BTS

Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) du lycée Odilon-Redon, à Pauillac, épauleront l'équipe administrative du salon. Ils seront aux côtés des exposants et des élèves.

L'après-midi sera plutôt dédié aux professionnels et orienté « business ». D'ailleurs cette année, pas de table ronde. « Les entreprises ne peuvent pas quitter leur stand », justifie Élisabeth Guzène. À la place, les chambres consulaires de la Gironde (CCI et CMA) se déplaceront à chaque stand et animeront des speed datings. Plusieurs conférences sont programmées : à 14 heures, des experts de la prévention montreront les différentes aides accessibles aux entreprises en difficulté.

1 000 personnes attendues

Après 18 h 30, place au networking. L'occasion pour les entreprises d'échanger et de développer leur réseau. « Travailler et habiter en Médoc, c'est notre leitmotiv », assure Élisabeth Guzène. Le salon souhaite quand même attirer un public plus large. Le choix de la ville de Castelnau-de-Médoc n'est d'ailleurs pas anodin. Elle est à la fois relativement proche de Bordeaux tout en restant accessible à tous les Médocains, notamment ceux du nord de la presqu'île. Le salon ambitionne de faire encore mieux que lors de sa bonne édition 2023 (85 exposants et près de 700 visiteurs), avec 100 exposants et un objectif d'un millier de visiteurs.

SESAM 2024

LE PROGRAMME DU 15 NOVEMBRE

- 9 heures - 11 h 45 (formation, emploi, recrutement) : accueil des élèves de 3^e et de 2nd, de demandeurs d'emploi et du public en transition professionnelle ; rencontre des dirigeants, centres de formations et organisations pour la formation et l'emploi ; démonstrations de métiers.
- 12 heures - 12 h 30 (inauguration du salon en présence d'élus).
- 13 h 30 - 18 heures (business) : speed-dating ; ateliers, conférences, aides aux entreprises en difficulté.
- 18 h 30 - 21 heures (networking) : rencontres, développement du réseau.

Plus d'informations sur le site internet www.club-entrepreneurs-medoc.fr

TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les élus médocains écrivent à la ministre de la Santé

Vendredi 18 octobre, une réunion lancée par le maire de Castelnau-de-Médoc, Éric Arrigoni, réunissait de nombreux maires et élus du Médoc ainsi que la sénatrice LR de la Gironde, Florence Lassarade, et la députée PS du Médoc, Pascale Got. Il était question des difficultés rencontrées par les transports de personnes à mobilité réduite (TPMR), en particulier l'entreprise médocaine de Caroline et Vincent Mas, dont le risque de fermeture a été évoqué. « Nous transportons principalement des personnes en situation de handicap, que nous emmenons vers leurs lieux de soins plusieurs fois par semaine. Notre métier est en suspens. Nous dépendons de conventions locales dérogatoires soumises à reconduction tacite. Il n'existe aucun cadre national qui permette

de pérenniser notre profession, qui est complémentaire des autres solutions de transport (taxis conventionnés et sociétés d'ambulance) », expliquait Caroline Mas dans notre édition du 4 juin 2024. Dans la foulée de cette réunion, les élus des communautés de communes Médulienne, Médoc Estuaire, Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île, ainsi que les représentants de l'association Médoc Enfance Handicap ont rédigé et signé un courrier adressé à la ministre de la Santé, afin d'apporter un soutien à l'amendement devant être déposé à l'Assemblée nationale par Pascale Got lors du vote du budget. Cette proposition d'amendement vise à créer un cadre juridique expérimental pour ces entreprises, particulièrement en Gironde. Ce cadre permettrait d'adapter

les services aux réalités des territoires et de clarifier les modalités de financement et de remboursement des frais par les organismes d'assurance maladie.

Dans les territoires ruraux comme le Médoc, les infrastructures de transport public sont souvent insuffisantes pour répondre aux besoins de la population, en particulier des personnes à mobilité réduite. Les TPMR comblent ce manque en offrant une solution de transport adaptée, permettant ainsi aux personnes les plus vulnérables de se rendre à leurs rendez-vous médicaux. Cependant, le manque de soutien institutionnel et l'absence de financement spécifique mettent en péril la viabilité de ces entreprises. Une reconnaissance officielle sous un cadre juridique spé-

cifique permettrait non seulement de pérenniser leurs services, mais aussi de valoriser leur rôle dans la santé publique, notamment en garantissant un remboursement des frais de transport. Le courrier expédié à la ministre stipule que « l'évolution vers une reconversion des entreprises de TPMR en taxis ou ambulances d'ici au 30 juin 2025, comme le prévoit actuellement le protocole d'accompagnement en Guadeloupe, serait totalement illusoire. Ces deux types de structures répondent à des besoins différents et complémentaires, et ne sauraient, à elles seules, absorber la totalité des demandes de transport sanitaire pour les personnes à mobilité réduite. »

Gilles SALLES

► LETTRE OUVERTE

La députée soutient Paul Watson

La députée du Médoc, Pascale Got, fait partie des parlementaires et maires socialistes qui ont écrit une lettre ouverte au président de la République Emmanuel Macron, lui demandant que la France accorde l'asile politique à Paul Watson. Le fondateur de l'ONG Sea Shepherd, arrêté au mois de juillet dernier par la police danoise au Groenland. « S'il devait être extradé dans les prochaines semaines puis emprisonné au Japon, il pourrait finir sa vie en prison », indiquent les cosignataires du courrier. Ceux-ci rappellent au chef de l'État que, « par lettre datée du 4 octobre, le capitaine Paul Watson [lui] a demandé l'asile politique » et que son « son activisme a permis de préserver 5 000 cétacés de la pêche commerciale illégale encore pratiquée par le Japon, la Norvège et l'Islande, en violation du droit international et du moratoire imposé par la Commission baleinière internationale (CBI) en 1986 ». Les élus socialistes notent que « l'arrestation de Paul Watson s'inscrit dans une tendance générale à la répression accrue des activistes environnementaux », qui plus est « dans un contexte de crise climatique et d'érosion mondiale de la biodiversité » où « la protection des lanceurs d'alerte et des activistes environnementaux doit être assurée, dans le cadre de la loi ». Qui sait, l'activiste aux méthodes jugées radicales serait peut-être le bienvenu du côté de Gaillan-en-Médoc, où une fresque de soutien lui a été dédiée sur le mur d'une maison privée.

► MATERNITÉ

Une visite pour les futures mamans

Vous attendez un bébé ? La clinique mutualiste de Lesparre-Médoc organise sa prochaine visite de la maternité, ouverte aux futurs parents, mercredi 20 novembre à 18 heures. Le rendez-vous se fait au secrétariat de la clinique.

LE Journal DU Médoc

14-16 rue Camille-Mauney
BP2-33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC
05 57 75 14 00
redaction@lejournaldumedoc.fr

Édité par Presse et Médias de Gironde
SARL, au capital de 1500€

Siège Social : 6 rue Pierre et Marie CURIE,
CS42110, 33525 BRUGES CEDEX

Actionnaire : Presse et Médias du Sud-Ouest
Directeur de la publication : Vincent DAVID

Rédacteur en chef : Dominique BAFFRET
d.baффret@lejournaldumedoc.fr

Secrétaire de rédaction : Raphaëlle CHARGOIS
r.chargois@lejournaldumedoc.fr

Journaliste : Mathieu CAUBRAJE
m.caubraje@lejournaldumedoc.fr

Publicité : Fanny SALLES
f.salles@lejournaldumedoc.fr

Secrétariat administratif : Céline FRANCES
c.frances@lejournaldumedoc.fr

Abonnement 1 an : 23 €

Impression : Imprimerie SAPECO BORDEAUX
n° CPPAP : 0926 CB6861-v° ISSN : 1280-2093

Le Journal du Médoc est habilité à publier
les annonces légales et judiciaires

Fondé en 1997 par François et Jean-Pierre GAUFFRE
Ce journal est imprimé sur du papier certifié FSC (PPC/C01-131)
1150 produits en Europe, Taux de Réserve : 100 %
recyclés 98 %, Émission de CO₂ : 60 g par exemplaire (norme ISO 14001)